

Stage de formation continue des enseignants JAPON du 25 octobre au 4 novembre 2019 - Katas au Japon



Les conditions générales d'inscription

→ Période de stage :

Du vendredi 25 octobre au lundi 4 novembre 2019 : 40 places

Coût du stage : le montant de la participation demandée aux stagiaires sera de 1800 euros et comprendra :

- **Les frais pédagogiques** : 480 euros
- **Les frais de transport** : 730 euros
 - ➔ Le voyage Aller/Retour
 - ➔ Les transferts de l'aéroport aux lieux d'hébergement
- **Les frais d'hébergement et des petit-déjeuners** : 590 euros
 - ➔ L'hébergement et les petits déjeuners au Ryokan Homeikan à Tokyo
 - ➔ Seul les frais de restauration midi et soir sont à la charge du stagiaire

A noter : Si les dépenses étaient moins importantes que prévues, les stagiaires seraient remboursés de la différence.

→ Qui peut s'inscrire ?

- Les formateurs régionaux en kata et enseignants titulaires du CFEB, CQP, BPJEPS, DEJEPS (B.E.E.S) ou DESJEPS en exercice dans une association affiliée à la FFJDA, ayant une bonne maîtrise des katas et impliqué dans les secteurs de la formation kata. 5ème dan au minimum.
- Titulaire d'un passeport sportif en règle (licence de la saison en cours),
- Participation régulière aux stages de formation continue des enseignants et engagement dans la vie fédérale,
- **La FFJDA convoque l'intéressé et en informe la ligue → Etude et sélection des candidatures le 3 juin 2019 puis le 29 juillet 2019.**

→ Comment s'inscrire ?

La fiche d'inscription et l'ensemble des renseignements sont sur le site de la FFJDA :

<http://www.ffjudo.com/formation-des-enseignants>

➔ en retournant la fiche d'inscription **au plus tard le 28 juillet 2019** par email à l'adresse suivante : formation@ffjudo.com **ET** par courrier postal à l'adresse suivante : **FFJDA / secteur formation** : 21-25 Avenue de la Porte de Châtillon - 75014 PARIS.

➔ accompagnée du règlement selon les modalités suivantes : **Chèque(s) à l'ordre de la FFJDA**
Merci d'indiquer vos nom et prénom au dos du chèque si celui-ci n'est pas à votre nom.

Pour les stagiaires au plus tard le 28 juillet 2019 :

- La convention de formation signée et tamponnée par le club (financement par l'employeur, prise en charge par un OPCA) **OU** le contrat de formation signée par le stagiaire (financement personnel) **en 2 exemplaires**
 - Un 1^{er} chèque d'acompte de 900 euros (qui sera encaissé après la date limite d'inscription)
 - Un 2^{ème} chèque de solde de 900 euros (qui sera encaissé fin septembre)
- Attention** : la facture acquittée sera au nom du chèque. Si l'OPCA vous demande de joindre une facture acquittée au nom du club, il est nécessaire que le chèque encaissé soit également au nom du club. Aucun changement de nom ne pourra être effectué une fois le chèque encaissé et la facture établie.
- une photo d'identité (à nous scanner par mail sur formation@ffjudo.com)

→ Comment financer votre formation ?

La **FÉDÉRATION FRANÇAISE DE JUDO ET DISCIPLINES ASSOCIÉES (F.F.J.D.A.)** étant déclarée organisme de formation sous le **N°OF 11 75 42098 75 - Siret N°784 573 792 000 24**, vous pouvez solliciter une aide auprès de votre OPCA pour la prise en charge des frais de stage liés à cette formation. (*voir fiche « [comment financer votre formation](#) »*)

IMPORTANT : afin de faciliter les demandes de prise en charge par un OPCA, il est nécessaire que le chèque des frais pédagogiques soit établi par l'employeur.

La validation de l'inscription est soumise à la réception des 2 chèques (acompte et solde) ainsi que de la convention OU contrat de formation joints à la fiche